



COMMUNIQUÉ

RBC Banque Royale réduit ses taux hypothécaires résidentiels

TORONTO, le 3 juin 2011 — RBC Banque Royale a annoncé aujourd'hui qu'elle réduit ses taux hypothécaires résidentiels à compter du 4 juin 2011.

Les changements vont comme suit :

Offres spéciales - taux fixes*

Un an – échéance fixe	3,20 pour cent	(réduction de 0,10 pour cent)
Quatre ans – échéance fixe	4,19 pour cent	(réduction de 0,10 pour cent)
Cinq ans – échéance fixe	4,24 pour cent	(réduction de 0,10 pour cent)
Sept ans – échéance fixe	5,05 pour cent	(réduction de 0,10 pour cent)

Hypothèques à taux fixe

Un an – échéance fixe	3,50 pour cent	(réduction de 0,10 pour cent)
Deux ans – échéance fixe	3,85 pour cent	(réduction de 0,10 pour cent)
Trois ans – échéance fixe	4,35 pour cent	(réduction de 0,10 pour cent)
Quatre ans – échéance fixe	4,99 pour cent	(réduction de 0,10 pour cent)
Cinq ans – échéance fixe	5,39 pour cent	(réduction de 0,10 pour cent)
Sept ans – échéance fixe	6,35 pour cent	(réduction de 0,10 pour cent)
Dix ans – échéance fixe	6,75 pour cent	(réduction de 0,10 pour cent)

Offres de taux privilégiés pour les constructeurs - taux fixes**

Cinq ans - échéance fixe :		
Taux garanti jusqu'à 18 mois	4,64 pour cent	(en baisse de 0,10 pour cent)
Taux garanti jusqu'à 24 mois	4,84 pour cent	(en baisse de 0,10 pour cent)

- 30 -

Renseignements :

Raymond Chouinard, Affaires publiques, (514) 874-6556

* Les taux indiqués représentent des taux réduits spéciaux et non pas les taux affichés de la Banque Royale du Canada. Pour calculer un taux bonifié, comparez le taux de l'offre spéciale et le taux affiché pour le terme choisi.

** Les taux indiqués représentent des taux réduits spéciaux et non pas les taux affichés de la Banque Royale du Canada. Pour calculer un taux bonifié, comparez le taux de l'offre spéciale et le taux affiché pour le terme choisi au moment du décaissement des fonds. Des renseignements supplémentaires sur les modalités et sur la période de garantie des taux sont disponibles par l'intermédiaire des directeurs régionaux des ventes, Marché des entrepreneurs en construction.

Les offres spéciales peuvent être modifiées, retirées ou prolongées en tout temps sans préavis et ne peuvent être jumelées à d'autres réductions de taux, offres ou promotions.